Envoyé en préfecture le 26/10/2026
Reçu en préfecture le 26/10/2026
Publié le
ID : 029-212902894-20261022-2026_31-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU FINISTERE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE TREGARVAN

Nombre de Membres en exercice : 11

Nombre de Membres présents : 9
Nombre de procurations : 2
Nombre de suffrages exprimés : 11
Vote pour : 11
Vote contre : 0
Abstention : 0

Date de la convocation : 15/10/2026

SEANCE DU 22 OCTOBRE 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-deux octobre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : Monsieur Rémi CARPENTIER, Maire.

PRESENTS (ES) : CARPENTIER Rémi, GOARZIN Geneviève, BOUCHARD Olivier, RIQUOIS Nicolas, MARTIN Isabelle, STROMBONI Paule, LE CORRE Florian, BREYNE Gwénaëlle, MIGNON Florent.

ABSENT (S) (ES) EXCUSE (S) (ES): JACOB Monique, BELLEMIN Estelle.

ABSENT (S) (ES) NON EXCUSE (S) (ES):

PROCURATION : JACOB Monique à RIQUOIS Nicolas, BELLEMIN Estelle à MARTIN Isabelle.

SECRETAIRE DE SÉANCE : MIGNON Florent.

DELIBERATION N° 2026-31

OBJET : Désignation d'un élu référent à la sécurité routière

Monsieur le Maire informe le conseil qu'un élu référent sécurité routière doit être désigné pour la commune.

Ce référent est l'interlocuteur privilégié de la préfecture, de la coordination routière et des services de police et gendarmerie. Il assiste le maire pour mobiliser les élus et les services municipaux autour des enjeux de prévention, d'aménagement et de circulation.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Désigne M. BOUCHARD Olivier en qualité de référent à la sécurité routière de la commune.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

MAIRIE DE TREGARVAN (Finistère)